Celui qui souhaite que sa subsistance lui soit étendue et que le terme de son existence lui soit repoussé, qu'il entretienne ses liens de parenté.

Anas ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) relate que Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : « Celui qui souhaite que sa subsistance lui soit étendue et que le terme de son existence lui soit repoussé, qu'il entretienne ses liens de parenté. »
[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) encourage à l'entretien du lien de parenté par la visite des proches, la générosité aussi bien physique que matérielle à leur égard et d'autres choses encore. L'entretien de ce lien est une cause d'accroissement de la subsistance et de prolongation de la durée de la vie.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5372